

**RAPPORT SUR LA  
SOLVABILITE ET LA  
SITUATION FINANCIERE  
(SFCR)**



**FAIRE MIEUX  
POUR VOUS**

# SOMMAIRE

Mutuelle régie par le  
livre II du code de la  
mutualité  
SIREN N° 775 659 907  
171 avenue Ledru-Rollin  
- 75544 Paris cedex 11  
Tél. 01 44 93 11 00  
mieux-etre.fr



<b>1 &amp; 2 INTRODUCTION / SYNTHÈSE</b>	3
<b>3 ACTIVITE ET RÉSULTATS</b>	5
<b>3.1 Activité</b>	5
3.1.1 Présentation de Mutuelle Mieux-Etre	5
3.1.2. Opérations et événements importants	6
<b>3.2 Résultats de souscription</b>	8
<b>3.3 Résultats des investissements</b>	8
<b>3.4 Résultats des autres activités</b>	8
<b>3.5 Autres informations</b>	8
<b>4 SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	9
<b>4.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b>	9
4.1.1. Le Conseil d'administration	9
4.1.2 Commissions et comités du Conseil d'administration	10
4.1.3 Organigramme et Instances de coordination interne	11
4.1.4 Fonctions clés	12
4.1.5 Politique et pratiques de rémunération	12
<b>4.2 Exigences de compétence et d'honorabilité</b>	12
4.2.1 Exigences de compétence	12
4.2.2 Exigences d'honorabilité	12
4.2.3 Organisation de la mise en œuvre de la politique compétence et honorabilité	12
<b>4.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b>	13
4.3.1. Le système de gestion des Risques	13
4.3.2. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité	14
<b>4.4 Système de contrôle interne</b>	15
4.4.1. Organisation du contrôle interne	15
4.4.2. La fonction de vérification de la conformité	15
<b>4.5 Fonction d'audit interne</b>	16
<b>4.6 Fonction actuarielle</b>	16
<b>4.7 Sous-traitance</b>	16
4.7.1. Cadre général du dispositif de sous-traitance	16
4.7.2. Sélection des sous-traitants	16
4.7.3. Obligations des parties	16
4.7.4. Contrôle du sous-traitant	17
<b>5. PROFIL DE RISQUE</b>	18
<b>5.1 Risque de souscription</b>	19
5.1.1. Définition	19
5.1.2. Exposition au risque / mesure du risque	19
5.1.3. Concentration de risques	20
5.1.4. Atténuation / encadrement du risque	20
5.1.5. Sensibilité au risque	20
<b>5.2 Le risque de marché</b>	20
5.2.1. Définition	20
5.2.2. Exposition au risque / mesure du risque	20
5.2.3. Concentration de risques	21
5.2.4. Atténuation du risque/encadrement du risque	21
5.2.5. Sensibilité au risque	21
<b>5.3 Risque de crédit (ou de défaut de contrepartie)</b>	21
5.3.1. Définition	21
5.3.2. Exposition au risque / mesure du risque	21
5.3.3. Concentration de risques	22
5.3.4. Atténuation du risque/encadrement du risque	22
5.3.5. Sensibilité au risque	22
<b>5.4 Risque de liquidité</b>	22
<b>5.5 Risque opérationnel</b>	23
5.5.1. Définition et périmètre	23
5.5.2. Exposition/mesure du risque opérationnel	23
5.5.3. Concentration du risque opérationnel	23
5.5.4. Atténuation du risque opérationnel	23
5.5.5. Sensibilité au risque opérationnel	23
<b>5.6 Autres risques importants et autres informations</b>	23
<b>6. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	24
<b>6.1 Actifs</b>	25
<b>6.2. Provisions techniques</b>	25
<b>6.3 Autres passifs</b>	26
<b>6.4 Méthodes de valorisation alternatives</b>	26
<b>6.5 Autres informations</b>	26
<b>7 GESTION DU CAPITAL</b>	27
<b>7.1 Fonds propres</b>	27
<b>7.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</b>	28



## 1 Introduction

Le présent rapport, « *rapport sur la solvabilité et la situation financière* » (Solvency and Financial Condition Report / SFCR), s'inscrit dans le cadre de la Directive 2009/138/CE, dite « Solvabilité II », modifiée par la Directive 2014/51/UE dite « Omnibus II ».

Le plan et le contenu de ce rapport s'appuient sur le Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice.

*« Mutuelle Mieux-Etre s'appuie sur plus de 92 ans d'expérience et sur une expertise reconnue. »*

### Un positionnement original

La proposition de valeur de Mutuelle Mieux-Etre est originale sur le marché : elle entend rester une mutuelle de taille moyenne, à taille humaine, ce qui devient rare, adossée à un grand groupe très solide, le groupe PRO BTP. Spécialiste de l'intermédiation et de la délégation de gestion, elle sait concilier très grand professionnalisme et réactivité.

La mutuelle sélectionne, assemble et pilote les meilleurs prestataires en vue d'offrir à ses adhérents et partenaires le meilleur service en matière de distribution, de gestion des couvertures santé, d'assistance et de prévention.

Dans un environnement en constante mutation, elle renforce continuellement ses partenariats pour offrir une **protection sociale performante et une offre de service globale.**

## 2 Synthèse

Organisme à but non lucratif, Mutuelle Mieux-Etre est une Mutuelle relevant du Code de la Mutualité, agréée pour proposer des garanties accidents, maladie, vie, décès, natalité et nuptialité (branches 1, 2, 20 et 21).

### 2.1 Positionnement stratégique

Initiée par des entrepreneurs le 22 mai 1927, sous le nom de Société de secours Mutuels de la Fédération Parisienne du Bâtiment et des Travaux Publics, la Mutuelle a su, au fil des ans, développer deux marques fortes :

- **Mutuelle Mieux-Etre**, pour son activité de mutuelle interprofessionnelle en santé, prévoyance, décès (branches 1, 2, 20 et 21) ;
- **SMBTP**, section mutualiste dédiée aux professionnels du BTP.

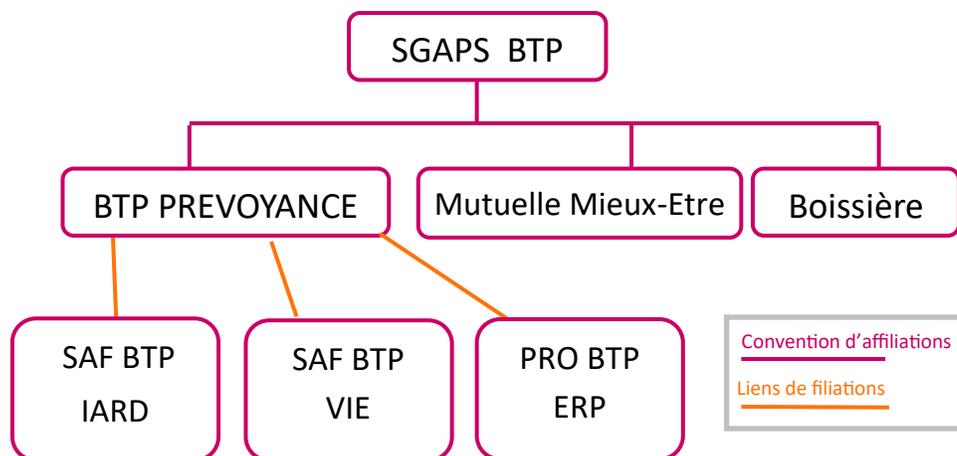
La vocation première de la Mutuelle est d'être au service de ses membres participants tant en individuel qu'en collectif, en direct ou avec le concours de ses partenaires intermédiaires et gestionnaires.

Son ADN maison : des valeurs propres à son statut mutualiste de solidarité, de transparence et de non lucrativité mais aussi une écoute active du client avec un personnel mobilisé et motivé pour faciliter son quotidien et lui offrir une palette de services qui dépasse l'offre de produits purement assurantiels.

## 2.2 Affiliation à la SGAPS BTP (Groupe PRO BTP)

Enfin, la **Société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) BTP** créée fin 2016, structure les liens de solidarité financière de ses trois affiliés BTP-PRÉVOYANCE (Institution de prévoyance du Groupe PRO BTP), Mutuelle Mieux-Etre et Mutuelle Boissière ; cette affiliation qui matérialise l'adossement de la mutuelle au groupe PRO BTP permet à Mutuelle Mieux-Etre de renforcer son offre de services et sa capacité d'innovation tout en poursuivant la maîtrise des coûts et l'optimisation de son offre.

### Structuration de la SGAPS



## 2.3 Indicateurs clé

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs clés de la Mutuelle (K€) :

		2018	2017
Indicateurs comptables	Cotisations HT brutes de réassurance	155 403	152 407
	Résultat technique brut de réassurance SGAPS (après frais généraux)	4 118	4 570
	Résultat technique net de réassurance	2 059	2 285
	Résultat avant impôts	4 194	3 122
	Résultat net après impôts	3 225	2 278
Indicateurs Solvabilité 2	Fonds propres Solvabilité 2	41 006	54 083
	Ratio de couverture du SCR	337%	675%
	Ratio de couverture du MCR	1108%	1462%

Les cotisations restent relativement stables. Le résultat technique brut de réassurance s'élève à 4,1 M€. Le résultat net d'impôts de la Mutuelle, après intégration du résultat financier et des autres produits et charges, affiche une progression d'1 M€ par rapport à 2017, à 3,2 M€.

Le maintien d'un ratio de couverture de 675% n'étant pas utile et aboutissant à une immobilisation de fonds propres non justifiée, et compte tenu de la bonne santé financière de la mutuelle, c'est par une décision délibérée du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la mutuelle, en étroite concertation avec la Sgaps BTP, qu'il a été décidé de diminuer le ratio de couverture du SCR de la mutuelle :

- par une opération de remboursement de 15 M€ de certificats mutualistes d'une part,
- par une évolution du plan de réassurance à compter de 2019 d'autre part

Ces évolutions structurelles ont fait l'objet d'un Orsa et d'une validation par l'ACPR ; à l'issue de ces opérations, avec un ratio de couverture de 337 %, Mutuelle Mieux-Etre respecte toujours largement les exigences réglementaires en matière de solvabilité.

## ELAN 2020

La Mutuelle poursuit la mise en œuvre de son **plan stratégique ELAN 2020**, un plan construit dans une vision durable et responsable, en termes de **pilotage de l'activité, de maîtrise des risques et de pérennité financière**.

Elan 2020 place au cœur de sa feuille de route la **responsabilité de la Mutuelle**, en se concentrant sur la **qualité de service** apportée à ses adhérents et à ses partenaires. Elle a retrouvé le chemin du développement, passant de 152,4 à 155,4 millions d'euros de chiffres d'affaires, soit une hausse de 2%.



## 3 Activité et résultats

### 3.1 Activité

#### 3.1.1 Présentation de Mutuelle Mieux-Etre

Immatriculée sous le n° SIREN n°775 659 907 (LEI 969500N6IH7MH6LJO215), Mutuelle Mieux-Etre a son siège au 171 avenue Ledru Rollin, 75 544 Paris cedex 11. La mutuelle a une implantation nationale avec 13 agences.

Selon le principe de représentation « **un homme, une voix** », Mutuelle Mieux-Etre est gérée par des représentants élus par les adhérents : les délégués. Ces hommes et ces femmes, concernés par leur protection sociale et attentifs à la bonne marche de leur mutuelle, garantissent le **fonctionnement démocratique** en représentant les adhérents aux assemblées générales. Ce mode de gestion garantit aux adhérents une **représentativité de leurs intérêts personnels et professionnels**.

Concrètement, les adhérents élisent les délégués pour un mandat de 4 ans. Les délégués élisent les administrateurs qui siègent au Conseil d'Administration. Celui-ci détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il nomme un Dirigeant opérationnel (Direction Générale) chargé de mettre en application les orientations stratégiques fixées par le Conseil.



La gouvernance de la Mutuelle repose donc sur les trois types d'acteurs suivants :

- ◆ Les **Délégués**, qui représentent les adhérents à l'Assemblée Générale et participent aux orientations de la mutuelle.
- ◆ Le **Conseil d'Administration**, qui détermine les orientations de l'activité de la Mutuelle et veille à leur mise en œuvre ;
- ◆ Les **Dirigeants effectifs** (Président et Dirigeant Opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration ;
- ◆ Les **fonctions clés** (gestion des risques, actuariat, vérification de la conformité et audit interne), qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité sur leurs domaines de responsabilités respectifs.

La Mutuelle a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à Ernst & Young respectivement situé 1 Place des saisons, 92400 COURBEVOIE. La Mutuelle est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

Les principales zones géographiques couvertes concernent la Métropole, la Martinique et la Guadeloupe.

La Mutuelle exerce sur les lignes d'activités suivantes :

Liste des garanties	Segment S2
Santé	Frais médicaux
Incapacité	Perte de revenu
Vie entière	Vie avec PB
Capitaux décès, obsèques, maintien décès, rentes conjoint ou éducation	Vie sans PB
Invalidité	Rentes issues de l'activité santé vie

### 3.1.2 Opérations et événements importants en 2018

## Optimiser le modèle économique de Mutuelle Mieux-Etre

### Remboursement de 15 millions d'€ de certificats mutualistes et redéfinition des niveaux de réassurance sur certains périmètres

Forte de bons résultats sur plusieurs années consécutives et d'un très bon ratio de solvabilité, Mutuelle Mieux Etre a décidé **d'abaisser partiellement son niveau de réassurance sur certains périmètres et de financer sur la trésorerie de la Mutuelle le rachat de 15 millions d'euros de certificats mutualistes** souscrits par BTP-PREVOYANCE.

Ces opérations, reflétant la très bonne santé financière de la Mutuelle, ont été préparées avec PRO BTP, validées par l'organisme de contrôle des mutuelles et adoptées par l'Assemblée Générale de juin 2018. A l'issue de ces opérations, le ratio de couverture du SCR reste largement supérieur au minimum requis.

### Pilotage des risques : une démarche d'amélioration continue et organisée

La Mutuelle poursuit ses évolutions liées aux modifications réglementaires et à la maîtrise de ses risques portant sur les sujets suivants :

- ◆ Protection des données personnelles des salariés : mise en place de la gouvernance et de la documentation (registre, procédures, politique ...), formation des collaborateurs.
- ◆ LCB-FT : Mise en place du gel des avoirs et mise à jour des procédures.
- ◆ Plan de Continuité de l'activité : Lancement puis mise en œuvre de la démarche d'identification des processus clés et des besoins de continuité de la mutuelle, définition des objectifs de continuité en mode dégradé.
- ◆ Déploiement de la Directive distribution : Conception et distribution des garanties d'assurances, redéfinition des organisations, mise à jour de la documentation, définition des procédures de contrôle, formation des collaborateurs.
- ◆ Gouvernance interne : définition des règles de pilotage, de coordination, des procédures et des rôles et responsabilités des instances internes.
- ◆ Délégation de pouvoirs et procédure achat : Mise en place d'un groupe de travail, refonte des procédures et de l'organisation.
- ◆ Lanceur d'alerte : Mise en place d'une procédure et d'un formulaire d'alerte.
- ◆ Amélioration du pilotage des délégataires : réorganisation du contrôle des délégataires, et revue des conventions de délégation de gestion,
- ◆ Organisation et processus : la mutuelle a lancé un vaste chantier organisation dans lequel elle décrit et optimise tous ses processus clé en y associant la démarche de contrôle interne et de pilotage de la qualité ;

L'avancée de ces chantiers s'est effectuée concomitamment au travail continu de maîtrise, de contrôle et de suivi des procédures, risques et activités de la Mutuelle.

En parallèle, la Mutuelle a déployé un outil Solvabilité 2 permettant d'optimiser les process d'élaboration des rapports dédiés et d'améliorer la qualité, la fiabilité et la traçabilité des données.

### Coordinations avec PRO BTP et la SGAPS BTP

Mutuelle Mieux-Etre est membre de la SGAPS BTP. Différents comités assurent la coordination entre les membres de la SGAPS, et les fonctions clés se réunissent régulièrement pour partager sur les politiques. Pour rendre le meilleur service à ses adhérents, Mutuelle Mieux-Etre s'appuie sur ses atouts et son agilité, tout en bénéficiant des moyens et de l'appui financier du Groupe PRO BTP.

### Dossiers RH

Parallèlement à son process normal d'augmentation et de prime, Mutuelle Mieux-Etre a décidé d'octroyer aux salariés le montant maximal permis dans le cadre de **la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat** : cette prime non soumise aux charges sociales et nette d'impôt sur le revenu, d'un montant de 1000 euros pour les salaires inférieurs à 3 SMIC a été versée au prorata du temps de présence (hors congés maternités comptabilisés comme du temps de présence). Cette mesure a été vivement appréciée par les salariés.

## Renforcer notre qualité de service et défendre les intérêts de nos assurés

### Vie Mutualiste

La Mutuelle a choisi de s'engager avec la FNMF et ses délégués.

Réunis dans le cadre d'ateliers ou de réunions, les délégués, élus par les adhérents, sont force de propositions, et leurs avis sont une source précieuse de travail pour la Mutuelle. Sur la lisibilité des garanties, « *la difficulté est de faciliter la compréhension des garanties alors que l'environnement réglementaire se complexifie* » constate un des représentants des adhérents de la Mutuelle.

En région, les délégués les plus investis et disponibles participent aux réunions de la FNMF et restent vigilants pour défendre les intérêts des adhérents et lutter contre les projets qui seraient susceptibles d'altérer les systèmes de solidarité. La Mutuelle souhaite s'investir encore plus pour porter les valeurs de la Mutualité.

Au sein de la Mutuelle, les représentants de nos assurés ; délégués ou administrateurs, fixent les orientations de la Mutuelle, décident de sa stratégie, votent les décisions, expriment leurs avis et prennent le temps d'étudier chaque dossier important de façon rapprochée, lors de ses Assemblées générales, au cours de l'un de ses six Conseils d'administration, ou lors de l'une de ses 16 séances de commissions spécialisées (Comité d'audit et des risques, Commissions fonds social, Journées des délégués, Commissions financières, Commission gestion BTP ou Commission rémunération et indemnités).

### 100% santé

Proposer des produits innovants en réponse à la réforme du 100 % Santé, accompagner nos adhérents pour qu'ils puissent bénéficier du meilleur de cette réglementation. Les salariés de la Mutuelle sont mobilisés, en méthode agile, pour présenter rapidement des garanties adaptées aux évolutions réglementaires et aux attentes de nos adhérents.

### Une offre d'assistance renforcée

Mieux-Etre Allo Santé évolue pour aider les adhérents de Mutuelle Mieux-Etre dans les situations pouvant fragiliser leur équilibre professionnel et familial. Maladie, maternité difficile, perte d'autonomie... son **service d'assistance** propose des solutions d'accompagnement, allant du conseil d'expert à l'aide personnalisée (accompagnement administratif et social, coaching forme, prévention nutrition, infos et conseils...) mais aussi :

- ⇒ accompagnement avant et après l'hospitalisation
- ⇒ Assistance juridique complétée d'une protection juridique
- ⇒ Conseil au premier emploi
- ⇒ Soutien d'experts en cas de difficultés liées à la vie professionnelle...

L'année 2018 a été marquée par le développement progressif de la **télé médecine**, service proposé aux adhérents de la Mutuelle à des conditions extrêmement avantageuses et faciles d'utilisation.

### Une stratégie multicanal

Avec le projet YAD, You are digital, Mutuelle Mieux-Etre a pour ambition de faire du digital un véritable levier de différenciation, un angle d'attaque pour réfléchir à la transformation de l'ensemble des relations et optimiser ses services, processus qualité et expérience clients et partenaires. Ce projet vient enrichir son approche multicanal car bien évidemment les canaux historiques (agences, téléphone, courriers...) restent essentiels pour aboutir à

une synergie optimale entre tous les canaux. Les expérimentations en matière d'achat de liens (leads) et sur les comparateurs se poursuivent.

### Avoir pour objectif de toujours faire mieux pour les adhérents : fidélisation et qualité de service

Suivi du taux de décroché téléphonique, réécriture des courriers sortants, rappel après traitement des personnes ayant formulé une réclamation, enquête auprès des adhérents pour connaître leur taux de satisfaction et les axes sur lesquels il est possible d'apporter un meilleur service: comment, en pratique, toujours faire mieux, est l'objectif de Mutuelle Mieux-Etre.

### Au service des adhérents, courtiers et partenaires

Dans le cadre de sa stratégie Elan 2020, la Mutuelle accompagne ses courtiers, pour qu'ils gagnent en confort, proximité et professionnalisme. La Mutuelle a ainsi optimisé son outil extranet leur permettant de réaliser des devis, concrétiser des contrats et suivre leur portefeuille. Les équipes de la Mutuelle ont également travaillé sur la segmentation de l'animation courtage afin de renforcer certains partenariats et d'identifier les courtiers ayant une volonté de développement avec la mutuelle, avec à la clé des conseils et formations dédiés, suivis spécifiques de portefeuilles, services renforcés à leur profit pour leurs adhérents.

Le développement de la prévoyance est un marché stratégique pour la Mutuelle. Dans cette optique, des offres spécifiques liées à la prévoyance sont déployés.

### L'activité commerciale

La Mutuelle a eu le plaisir de recevoir pour son contrat complémentaire santé Ma GarantieSanté Plus TNS le **label excellence 2019** (label dont les critères d'analyse sont basés sur la qualité d'information client, la qualité de service, la transparence et la compétitivité).

Le chiffre d'affaire de la Mutuelle a **progressé passant de 152,4 à 155,4 millions d'euros de chiffres d'affaires, soit une hausse de 2%**. La Mutuelle note aussi que ses efforts en termes de **fidélisation** ont eu un impact positif sur le taux de résiliation.

Par ailleurs, Mutuelle Mieux-Etre continue de proposer les garanties les plus adaptées **aux besoins de ses adhérents**, en faisant notamment évoluer ses garanties de **prévoyance**.

Enfin, l'offre de services et outils **au profit des courtiers** a fait l'objet d'une refonte complète, afin de positionner Mutuelle Mieux-Etre comme un partenaire de long terme, pour les courtiers souhaitant se projeter avec la Mutuelle et profiter ainsi de son expertise et son accompagnement.

**Les Grands comptes** continuent d'être une activité stratégique pour la Mutuelle, faisant l'objet d'un comité de pilotage transverse spécifique et pour les comptes du BTP d'une coordination étroite avec PRO BTP

Malgré un environnement réglementaire toujours plus contraignant et un jeu concurrentiel très difficile, le résultat de souscription net de réassurance après frais généraux de la Mutuelle au 31/12/2018 reste largement bénéficiaire à 2,06 M€.

### 3.2 Résultats de souscription

Sur l'ensemble de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires total s'élève à 155,4 M€ hors taxes contre 152,4 M€ en 2017, soit une hausse de 2%.

Le résultat de souscription se décompose de la façon suivante :

Ligne d'activité	K€	Résultat souscription net de réassurance		
		2018	2017	Evolution
Vie avec PB		-99	-211	112
Vie sans PB		-775	-346	-429
Frais médicaux		3 532	3 742	-210
Perte de revenu		303	-250	553
Rentes issues de l'activité santé vie		-901	-649	-252
<b>Total</b>		<b>2 059</b>	<b>2 285</b>	<b>-226</b>

### 3.3 Résultats des investissements

La répartition de produits et charges par catégorie d'actifs est la suivante :

En K€		2018	2017
Produits	Obligations (coupons)	1 351	1 351
	Livrets (intérêts)	70	104
	OPCVM monétaires	37	7
	<b>Total Produits</b>	<b>1 459</b>	<b>1 463</b>
Charges	Obligations (surcote/decote)	-147	-143
	Swap (charge financière y compris variation ICNE)	-925	-1 219
	Frais de gestion financière	-59	-71
	<b>Total Charges</b>	<b>-1 131</b>	<b>-1 433</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>328</b>	<b>30</b>

Les produits financiers sont principalement constitués des revenus des obligations, stables.

La baisse des charges financières résulte quant à elle d'une baisse de la charge sur le swap (baisse liée à la hausse des taux) qui a été souscrit afin de neutraliser les impacts d'une variation des taux d'intérêts sur la valeur économique des obligations en portefeuille, et par voie de conséquence sur les fonds propres S2.

### 3.4 Résultats des autres activités

La Mutuelle n'a pas d'autres produits ou dépenses importants que ceux indiqués dans les paragraphes précédents. Seuls les résultats de la SCI remontent en autres charges et produits non techniques.

### 3.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

## 4. Système de gouvernance

### 4.1 informations générales sur le système de gouvernance

Dans le respect des valeurs de représentation démocratique « **un homme, une voix** », Mutuelle Mieux-Etre est gérée par des représentants élus par les membres participants de la Mutuelle : les délégués. Ceux-ci les représentent à l'Assemblée générale et élisent les administrateurs qui siègent au Conseil d'administration. Celui-ci décide les orientations stratégiques et veille à leur application. Il nomme deux dirigeants effectifs : le Président et la Directrice générale (dirigeante opérationnelle).

La gouvernance de la Mutuelle est donc fondée sur la complémentarité entre :

- ◆ Les délégués, élus par les adhérents, représentent les adhérents à l'Assemblée Générale
- ◆ Les administrateurs (Conseil d'Administration), élus par les délégués;
- ◆ Le président (élu par les administrateurs) et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales ;
- ◆ Les fonctions clés en charge de périmètres spécifiques et présentant leurs travaux au Conseil d'Administration et/ou aux comités du Conseil.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la Mutuelle qui sont approuvés par l'Assemblée Générale. De plus, le Conseil d'Administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites, qui décrivent notamment les schémas de gouvernance et les orientations générales dans leur différents domaines respectifs.

#### 4.1.1 Le conseil d'administration

Composé de 14 membres (plus 2 salariés de la Mutuelle appartenant au Comité d'entreprise ayant voix consultative), il détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Mutuelle, et à ce titre :

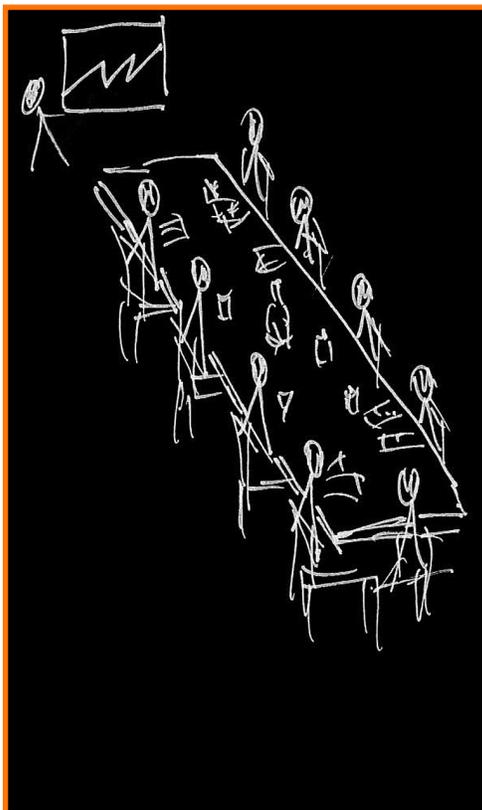
- \* Fixe l'appétence au risque ;
- \* Approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ;
- \* Fixe les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre ;
- \* Est conseillé par le responsable de la fonction clé conformité sur le respect des dispositions législatives réglementaires et administratives ;
- \* Détermine les actions qui sont menées pour chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne et veille à leur bonne application ;
- \* Est informé du caractère adéquat et de la fiabilité des provisions techniques ainsi que de l'avis du responsable de la fonction actuariat à travers un rapport formalisé ;
- \* S'assure que le système de gestion des risques est efficace ;
- \* Approuve et réexamine annuellement les politiques écrites ;
- \* Approuve les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA ;
- \* Veille, dans le cadre de la sous-traitance, à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place ;
- \* Assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2 ;
- \* Approuve les éléments du contrat de travail du dirigeant opérationnel ;
- \* Fixe les délégations de pouvoirs au président et au dirigeant opérationnel.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Les rôles et responsabilités des différents acteurs au sein de la Mutuelle sont ainsi clairement identifiés et définis afin de permettre de s'assurer d'une correcte séparation des missions et responsabilités entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle.

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- ◆ Le président du conseil d'administration, Jean-Pierre ROCHE ;
- ◆ La dirigeante opérationnelle, Stéphane VARDA.



**Comité Financier**

**Commission des rémunérations et des indemnités**

**Commission de gestion de la section mutualiste BTP**

**Commission du fonds social**

#### 4.1.2 Commissions et comités du conseil d'administration

Composés d'administrateurs, les commissions et comités du conseil d'administration rendent un avis sur les questions relevant de leur mission. En 2018, les cinq instances politiques en place sont le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Financier, la Commission des Rémunérations et Indemnités, la Commission de gestion de la section mutualiste du BTP (SMBTP) et la Commission du Fonds Social.

**Le Comité d'Audit et des Risques**, composé de 5 administrateurs et se réunissant trimestriellement, occupe un rôle central dans le dispositif de gestion des risques et exerce dans le cadre de ses attributions les missions suivantes :

- ➔ présenter chaque année au Conseil d'Administration de la Mutuelle un récapitulatif sur la nature et l'étendue des travaux accomplis durant l'exercice de l'année précédente.
- ➔ d'assurer le suivi en cours:
  - \* des travaux Solvabilité II
  - \* des travaux de mise en conformité réglementaire (protection de la clientèle, etc.)
  - \* de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
  - \* du processus d'élaboration de l'information financière,
  - \* du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux Comptes,
  - \* de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- ➔ d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- ➔ de rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Plus généralement, il donne un avis sur tout sujet de nature technique, dossier ou expertise dont il pourrait être saisi ou dont il jugerait utile de se saisir.

**Le Comité Financier** se réunit également trimestriellement et est composé de 5 administrateurs. Il veille à la bonne exécution de la politique de placement votée par le Conseil d'Administration, prépare les orientations en matière de gestion actif passif et effectue un suivi régulier de la situation de trésorerie et des anticipations en la matière.

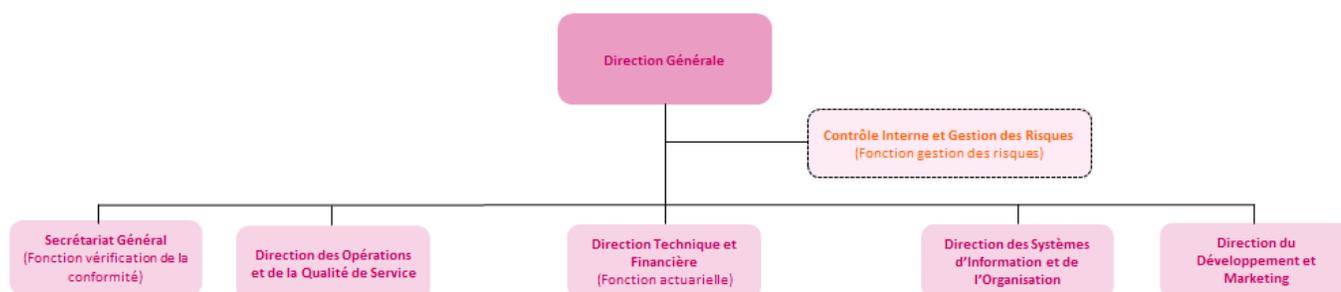
**La Commission des rémunérations et des indemnités**, composée de 4 administrateurs, examine annuellement, en concertation avec la Direction Générale, les orientations de la politique salariale de la Mutuelle et définit les règles de prise en charge des frais de déplacement et d'indemnisation des administrateurs.

Pour le compte des adhérents de la section mutualiste BTP, et comme inscrit dans les statuts, **la Commission de gestion de la section mutualiste BTP**, composée de 4 administrateurs, examine annuellement la situation du portefeuille de garanties proposées et des assurés, et propose les modifications de contrat et de tarifs.

Enfin, **la Commission du fonds social**, composée de 4 administrateurs, examine 4 fois par an les dossiers de demande d'aide présentés par les adhérents, et décide de la suite à donner à ces dossiers et du montant de l'aide octroyée.

### 4.1.3 Organigramme et Instances de coordination interne

La coordination interne de la Mutuelle s'appuie sur l'organigramme suivant :



Abréviations utilisées ci-dessous dans le tableau des Comités :

SG : Secrétariat Général

DOQS : Direction des Opérations et Qualité de Service

DTF : Direction Technique et Financière

DSIO : Direction des Systèmes d'Information et de l'Organisation

DDM : Direction Développement et Marketing

Dans le cadre de ses prérogatives, la Direction Générale s'appuie sur les Comités suivants :

COMITE	COMPOSITION	FREQUENCE	OBJET / MISSION
<b>De Direction</b>	La Direction Générale et l'ensemble des Directeurs	Hebdomadaire	Instance d'information, de coordination et de décision. Périmètre : général.
<b>Stratégique</b>	Le Comité de direction, le Responsable Contrôle Interne et gestion des risques, et des invités occasionnels	Semestrielle	Instance de réflexion, propositions et décisions. Périmètre : Sujets stratégiques, préparation du plan stratégique et plans d'action associés.
<b>De pilotage produits</b>	Ensemble de toutes les directions ainsi que le responsable marketing	Mensuelle	Instance de décisions et d'orientations. Périmètre : Nouveaux produits, aspects techniques, de gestion, budget, cadencement, ...
<b>Groupe de travail Santé et Groupe de travail Prévoyance</b>	Ensemble de toutes les directions	Hebdomadaire	Instance de propositions. Périmètre : Travaux sur les produits.
<b>De pilotage 100% Santé</b>	Le Comité de direction et des invités ponctuels en fonction des sujets abordés	Mensuelle	Instance de coordination et de décision.
<b>D'Engagement</b>	DTF, DDM, Direction Générale et le responsable de tarification selon les dossiers	Mensuelle sur le premier trimestre, et tous les 15 jours sur le second semestre	Instance de décision. Périmètre : Engagements contractuels de la Mutuelle.
<b>De Souscription</b>	DTF/Responsable Tarification, DDM, DOQS (le cas échéant)	Hebdomadaire, plus si nécessaire notamment en raison des délais de réponse	Instance de décision. Périmètre : Politique de souscription et dérogations.
<b>De pilotage Gestion Déléguée</b>	Ensemble de toutes les directions et le Responsable Contrôle Interne et gestion des risques	Deux fois par an	Instance de proposition. Périmètre : suivi et pilotage des délégataires de gestion.
<b>Des Risques, Solvabilité et Contrôle Interne</b>	Le Comité de direction, le Responsable Contrôle Interne et gestion des risques	Trimestrielle	Instance de pilotage et de restitution des travaux/études réalisés. Périmètre : Chantiers Risques et Contrôle Interne et programme Solvabilité 2 (ORSA y compris).
<b>De pilotage projet et maintenances évolutives de la DSIO</b>	Le Comité de direction et le Responsable Contrôle Interne et gestion des risques	Trimestrielle	Instance de coordination et d'arbitrage. Périmètre : projets DSIO.
<b>Mensuel DSIO par direction</b>	La Directrice de la DSIO, le/la PMO et les acteurs clés de la Direction concernée pour les projets et maintenances évolutives	Mensuelle	Instance de coordination et d'arbitrage. Périmètre : Direction par direction.
<b>De coordination opérationnelle</b>	Ensemble de toutes les directions	Mensuelle au 1er semestre puis bimensuelle ou hebdo en fin d'année	Instance de coordination. Périmètre : gestion et la vie des contrats.
<b>De pilotage des Grands Comptes</b>	La Direction Générale, les directeurs DDM, DTF et DOQS ainsi que les responsables des comptes et tarification	Mensuelle	Instance de coordination et de décision. Périmètre : Grands comptes.
<b>Groupe de travail opérationnel Grands Comptes</b>	Le Responsable et technico-commercial grands comptes, les Responsables tarification et Responsables santé et prévoyance de la DOQS.	Hebdomadaire	Instance de coordination et de propositions. Périmètre : Grands comptes.
<b>De pilotage digital</b>	Marketing (CRM), DSIO, PMO. La Direction Générale et la DDM sont invitées trimestriellement et des invités occasionnels selon les sujets abordés	Mensuelle	Instance de coordination et de décision. Périmètre : projets digitaux.
<b>De pilotage Conformité</b>	La Direction Générale, la Conformité/SG, le Responsable Contrôle Interne et gestion des risques, et la DTF	Trimestrielle	Instance de décision et priorisation. Périmètres : tous sujets de conformité.
<b>De pilotage RGPD</b>	Tous les Directeurs selon l'ordre du jour, le juridique, des invités occasionnels selon les sujets. La Direction générale étant invitée trimestriellement	Mensuelle	Instance de décision, de planification et de coordination.
<b>Groupe de travail de Coordination communication</b>	Communication / Marketing	Bimensuelle	Instance de coordination. Périmètre : projets communication.
<b>De rédaction communication</b>	Une personne par Direction (2 pour SG et RH et 2 pour DDM)	Tous les 2 mois	Instance de collecte et de coordination. Périmètre : communication interne.
<b>Groupe de travail Qualité</b>	DTF, DSIO, DDM, DOQS	Mensuelle	Instance de coordination. Périmètres : travaux sur la qualité de service.
<b>De coordination relais Contrôle Interne</b>	Le Responsable contrôle interne et tous les relais Contrôle Interne de chaque Direction	Semestrielle	Instance qui passe en revue les travaux effectués et à venir. Périmètre : tous sujets de contrôle interne.
<b>Groupe de travail Achat</b>			En cours de formalisation. Périmètre : Achats par la Mutuelle.

#### 4.1.4 Fonctions clés

La réglementation impose aux mutuelles d'avoir quatre fonctions clés : les salariés fonctions clés Gestion des risques, actuarielle et vérification de la conformité sont rattachés directement à la Directrice générale. La fonction clé audit interne a été externalisée auprès de la fonction clé audit interne de la SGAPS BTP. Ces quatre fonctions ont la possibilité d'être entendues par le Conseil d'administration ou l'un de ses comités sur simple demande, et a minima une fois par an afin de présenter le rapport lié à leur fonction.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

#### 4.1.5 Politique et pratiques de rémunération

Les pratiques en matière de rémunération sont précisées dans la politique de rémunération, actualisée et validée annuellement par le Conseil d'Administration.

Concernant :

Les administrateurs : ils exercent leurs mandats à titre bénévole, leurs fonctions sont gratuites : ils perçoivent des indemnités, faisant l'objet d'un suivi de consommation régulier, au regard de l'enveloppe déterminée par l'Assemblée générale.

Les salariés : ils bénéficient d'augmentations annuelles, collectives d'une part (déterminées par référence à l'accord de branche), individuelles d'autre part (fonction de l'enveloppe annuelle et des critères d'évaluation formalisés au cours d'entretiens annuels). Une rémunération variable, pour le personnel commercial, vise à encourager l'atteinte des objectifs de développement liés à la stratégie de l'entreprise.

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'un système de retraite supplémentaire.

## 4.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### 4.2.1 Exigence de compétence

Les administrateurs : leur compétence est appréciée à la fois individuellement et collectivement.

Les directeurs et les fonctions clés : il est exigé une bonne connaissance du marché de l'assurance et de la réglementation applicable et selon les fonctions, une expertise dans les domaines juridiques ou techniques ou contrôle interne.

### 4.2.2 Exigence d'honorabilité

Les dirigeants et administrateurs fournissent un CV et un extrait de casier judiciaire, ce dernier étant réclamé ensuite 1 fois tous les 2 ans. Nul ne peut être nommé dirigeant s'il a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive pour crime ou d'une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis.

### 4.2.3 Organisation de la mise en œuvre de la politique de compétence et d'honorabilité

Le Secrétariat général pilote la formation des membres du Conseil d'administration et les procédures de déclaration à l'ACPR portant sur les administrateurs et salariés, l'ACPR pouvant s'opposer à la nomination de dirigeants effectifs, d'un administrateur ou exiger un programme de formation. Les ressources humaines veillent à la formation des fonctions clés, comme de l'ensemble du personnel salarié de la Mutuelle.

L'appréciation de la compétence et de l'honorabilité est systématiquement réalisée sur la base de critères objectifs (formations, diplômes, expériences, mandats...) et d'éléments probants (extrait de casier judiciaire).

La compétence est appréciée de manière individuelle, mis à part pour les membres des instances (Conseil d'administration), dont la compétence est appréciée à la fois de manière individuelle et collégiale, et de façon proportionnée à leurs attributions au sein du Conseil d'administration.

Pour le Dirigeant opérationnel, ces éléments sont examinés par les membres du Conseil d'Administration, sur la base d'éléments objectifs et/ou probants.

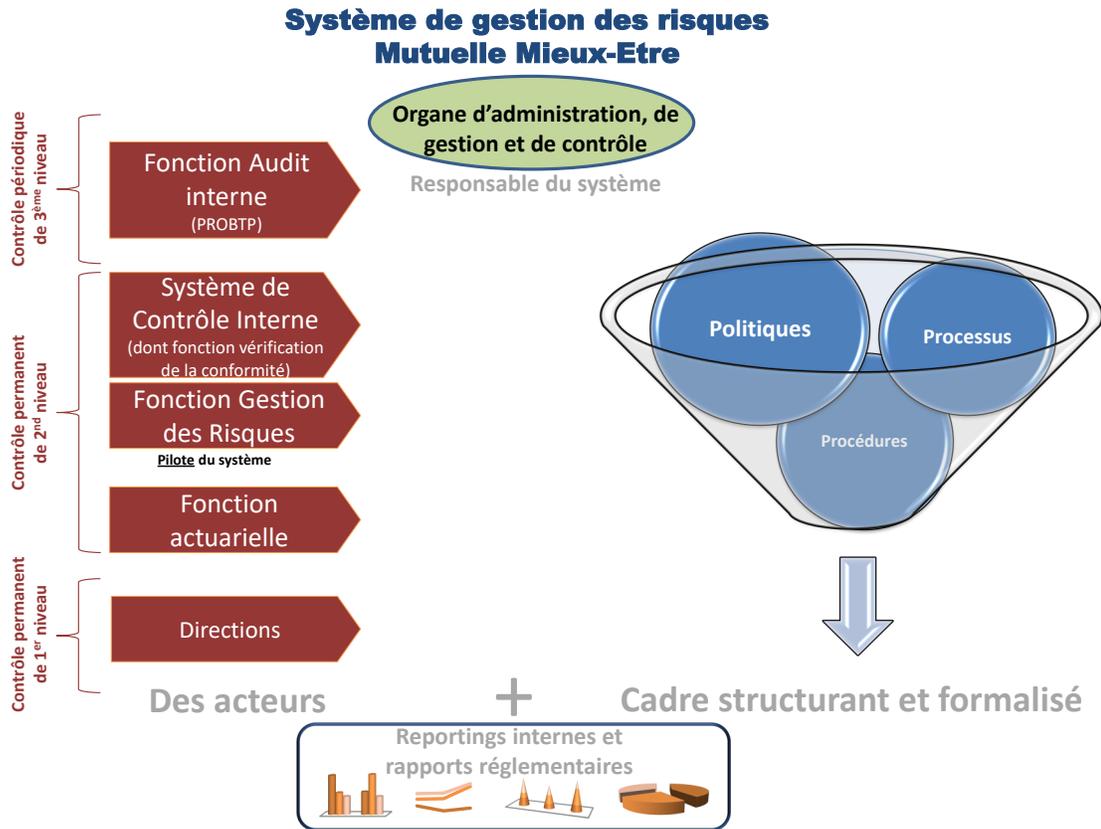
Conformément au processus détaillé au sein de la politique compétence et honorabilité mise en œuvre par la Mutuelle depuis la fin de l'exercice 2017, ces éléments sont appréciés :

- ⇒ A l'entrée en fonction (soit par les Ressources Humaines, soit par le Secrétariat Général, soit par le Conseil d'Administration) ;
- ⇒ De manière régulière (demande de justifications biannuelles/biennales, selon le recensement des besoins en formation des élus, des administrateurs, des fonctions clés et des salariés, menée par le Secrétariat Général et les Ressources Humaines).

## 4.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### 4.3.1 Le système de gestion des Risques

La Mutuelle attache une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de son système de gestion des risques. Celui-ci est structuré de la manière suivante :



Ce processus est décliné pour chacune des grandes familles de risque (risques constitutifs du SCR de base, risques opérationnels et risques stratégiques).



Ce processus est décliné pour chacune des grandes familles de risque (risques constitutifs du SCR de base, risques opérationnels et risques stratégiques).

En termes de gouvernance, le Conseil d'administration valide tous les ans l'ensemble des politiques prévues par la réglementation, et notamment : la politique générale de gestion des risques, de contrôle interne, d'audit interne, de sous-traitance, de gestion des risques de souscription, de gestion des risques de provisionnement, financière, de réassurance, de compétence et d'honorabilité, de conformité, de rémunération, sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de qualité des données.

En tant que pilote du système de gestion des risques, la fonction gestion des risques :

- ◆ aide l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et les autres fonctions à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques ;
- ◆ assure le suivi du système de gestion des risques ;
- ◆ assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;
- ◆ rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur la gestion des risques, y compris sur des questions stratégiques ;
- ◆ identifie et évalue les risques émergents.

Sur ces différentes missions, la fonction gestion des risques collabore étroitement avec la fonction actuarielle.

### 4.3.2 L'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le système de gestion des risques est intégré à la structure décisionnaire de la Mutuelle via notamment le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS).

Avant de décrire ce processus, il est important de noter que ce processus s'intègre dans la démarche EIRS de la SGAPS (cohérence des hypothèses, choix des scénarios, méthodologies retenues etc...), tout en se laissant la possibilité de simuler des chocs propres à la Mutuelle. A ce titre, le responsable de la gestion des risques et le Directeur Technique et Financier participent trimestriellement au Comité EIRS de la SGAPS.

Le processus EIRS s'appuie tout d'abord sur le **plan stratégique** de la Mutuelle, lui-même s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de la SGAPS. Il fixe les grandes orientations de la Mutuelle ainsi que les niveaux d'appétence de la Mutuelle.

Le **business plan** (scénario central) est élaboré chaque année, sur la base d'hypothèses définies en collaboration entre la Direction Générale et les Directions opérationnelles (Direction Technique et Financière, Direction du Développement et Marketing, responsable de la gestion des risques et contrôle interne). Ces hypothèses doivent être cohérentes avec le plan stratégique de la Mutuelle et s'inscrire dans les orientations générales de la SGAPS.

Les principales hypothèses concernent :

- ◆ les cotisations (affaires nouvelles, résiliations) ;
- ◆ la sinistralité (P/C) ;
- ◆ les frais (acquisition, gestion, assurance) ;
- ◆ les taux de revalorisation.

Au regard des principaux risques identifiés par la Mutuelle au travers des processus de contrôle interne et de gestion des risques (précisés dans les politiques de gestion des risques et de contrôle interne), des **scénarios de stress sont proposés au Comité d'audit et des risques** afin d'évaluer les impacts de tel ou tel choc sur le business plan.

Les chocs appliqués peuvent être par exemple :

- ◆ techniques : chute de portefeuille, perte de grands comptes, dérive de la sinistralité...
- ◆ financiers : baisse de l'immobilier, neutralisation de plus-values latentes
- ◆ cumulés : mix de chocs à la fois techniques et financiers

Comme précisé plus haut, ils ont vocation à s'intégrer autant que possible dans le schéma de réflexion des scénarios simulés au niveau de la SGAPS.

L'étape suivante vise à traiter des **3 évaluations de l'ORSA**.

La dernière étape a vocation à effectuer un **suivi des risques**, d'éventuelles déviations pouvant intervenir par rapport aux hypothèses retenues dans les différents scénarios, et à s'assurer du respect du cadre d'appétence défini.

Les scénarios sont instruits par le Comité d'Audit et des Risques, communiqués à la Direction générale qui peut proposer des ajustements sur la stratégie, pour décision par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, une politique EIRS, validée chaque année par le Conseil d'Administration, précise l'organisation du processus EIRS, et en particulier prévoit :

- ⇒ une réalisation annuelle de l'EIRS, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement et/ou du profil de risques ;
- ⇒ les différentes étapes de présentation et de validation du rapport EIRS ;
- ⇒ les niveaux d'appétence (en termes de solvabilité et de résultat technique brut de réassurance) fixés par le Conseil d'Administration ;
- ⇒ les différents niveaux de responsabilité : la fonction clé gestion des risques est pilote du processus, la Direction Technique et Financière contribuant aux études et à la production des éléments quantitatifs.

L'EIRS est appréhendé par la Mutuelle comme un outil de pilotage, permettant notamment à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de valider les impacts potentiels de la politique commerciale, de la politique de réassurance et de la politique d'investissement. Cela permet ainsi à la Mutuelle de s'assurer de la pérennité de son modèle d'affaires, à la fois en conditions normales (scénario central) et en situations adverses (scénarios de stress).

## 4.4 Système de contrôle interne

### 4.4.1 Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'attache à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques relatifs aux activités de la Mutuelle Mieux-Etre, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter de manière coordonnée et économique. L'objectif est de réduire la probabilité des événements redoutés ainsi que leur impact éventuel en cas de survenance de ces derniers.

Les processus clés sont accompagnés, afin de décrire les principales étapes, de procédures.

Au-delà de la description des acteurs et de leurs rôles respectifs, ces procédures détaillent les points de contrôles essentiels.

Un plan de contrôles type reprend les éléments suivants :

Chaque **tâche du processus** concernée par le contrôle est identifiée, ainsi que le responsable de la tâche, la période de réalisation de celle-ci et les risques afférents.

Pour chacune de ces tâches, le contrôle s'organise sur **plusieurs niveaux : le 1<sup>er</sup> niveau est effectué par les opérationnels (autocontrôle), le 2<sup>ème</sup> niveau est scindé entre contrôles 2.1 (relais contrôle interne) et contrôles 2.2 (responsable du contrôle interne).**

Ces différents niveaux de contrôles répondent au même cahier des charges, à savoir :

- ◆ La personne responsable du contrôle,
- ◆ La période de contrôle (en lien avec l'activité contrôlée),
- ◆ L'objet du contrôle (objectif),
- ◆ Les modalités d'exercice du contrôle (synthèse du mode opératoire du contrôle),
- ◆ Support sur lequel s'appuie le contrôle (fichier, outil...).

Enfin, ces contrôles donnent lieu à une **formalisation** de ceux-ci reprenant :

- ◆ La date effective du contrôle,
- ◆ Le résultat du contrôle (Ok / Ko),
- ◆ Le plan d'actions associé en cas de résultat de contrôle déficient.

Ces contrôles *permanents* de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux sont complétés par des contrôles *périodiques*, de 3<sup>ème</sup> niveau, réalisés à la demande du Comité d'Audit et des Risques, par les équipes d'Audit de PROBTP (cf. chapitre 4.5).

### 4.4.2 La fonction de vérification de la conformité

Dans le cadre de ce système de contrôle interne, la fonction de vérification de la conformité est chargée d'évaluer le risque de non-conformité, conseiller les organes de la Mutuelle et évaluer l'adéquation des mesures adoptées. Concrètement, elle met en place une politique et un plan de conformité, validée par le Conseil d'administration et réexaminée annuellement. Dans le cadre de ses prérogatives, la fonction vérification de la conformité s'assure qu'un dispositif de formation, d'information, de traçabilité, et des procédures ont été mis en place sur les sujets suivants :

- ⇒ Protection et confidentialité des données
- ⇒ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- ⇒ L'assurance vie
- ⇒ Traitement des réclamations des adhérents
- ⇒ Dispositif de médiation
- ⇒ Pratiques commerciales (hors assurance vie)
- ⇒ Sous-traitance
- ⇒ Conformité des produits
- ⇒ Ethique et déontologie
- ⇒ Anticorruption et lutte contre la fraude

#### 4.5 Fonction d'audit interne

La Mutuelle a confié la responsabilité de la fonction clé audit interne au responsable de cette fonction au sein de la SGAPS BTP. Le Comité d'audit et des risques propose des audits, effectue une revue des conclusions d'audits et des recommandations. Les missions d'Audit obéissent à un plan d'audit reposant sur l'analyse des incidents déclarés, l'avancement des plans d'actions associés, et les risques identifiés dans la cartographie des risques opérationnels. L'objectif de ces missions est d'évaluer le degré de maîtrise du fonctionnement atteint par l'entité, émettre des recommandations concrètes et suivre les conditions (actions et échéances) de mise en œuvre des recommandations. Les résultats des missions d'audit sont synthétisés dans un rapport, remis à la Direction Générale. Ce document regroupe les constats et recommandations élaborés avec l'entité chargée de leur mise en œuvre. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est réalisé par le responsable du Contrôle interne et la fonction clé Audit interne.

Au même titre que pour les politiques de gestion des risques et de contrôle interne, les éléments descriptifs de l'organisation et du mode de fonctionnement de l'audit interne sont consignés dans la politique d'audit interne, validée par le Conseil d'Administration chaque année.

#### 4.6 Fonction actuarielle

Au sein de la Mutuelle, la fonction actuarielle, représentée par le Directeur technique et financier, a pour mission de coordonner le calcul des provisions techniques, de donner un avis général sur la politique de souscription et l'adéquation des accords de réassurance, de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques, de réaliser les calculs du pilier 1 de Solvabilité 2, et de participer au pilier 2 via la rédaction des politiques de gestion des risques de souscription, provisionnement et réassurance. Elle émet également un avis sur la politique de la qualité des données. Le rapport de la fonction actuarielle comporte une synthèse des actions entreprises et des recommandations effectuées.

#### 4.7 Sous-traitance

##### 4.7.1 Cadre général du dispositif de sous-traitance

La Mutuelle délègue la gestion de ses cotisations et prestations. A ce titre, elle a fait de la maîtrise de cette gestion déléguée un véritable métier. Le dispositif de sous-traitance s'appuie sur une politique validée par le Conseil d'administration de la Mutuelle et réexaminée annuellement. Pour chaque externalisation, les sous-traitances sont contractualisées via une convention de délégation de gestion, une convention d'intermédiation, une convention de services ou un mandat de gestion financière.

##### 4.7.2 Sélection des sous-traitants

La délégation d'une activité à un sous-traitant nécessite une connaissance préalable de celui-ci (moyens humains, techniques et organisationnels) afin de garantir une qualité de service aux clients et de se prémunir contre les risques opérationnels. Le choix définitif du sous-traitant est effectué par la Direction générale. Les délégations de gestion sont soumises au Conseil d'administration pour autorisation préalable.

##### 4.7.3 Obligation des parties

Afin de maîtriser les risques opérationnels liés à l'externalisation, la Mutuelle exige du sous-traitant le respect de la réglementation Solvabilité II, des engagements en matière de restitution des données, l'obligation de coopérer et d'accepter tout audit (de la Mutuelle, des commissaires aux comptes, ou des autorités de contrôle).

#### 4.7.4 Contrôle du sous-traitant

Au-delà des contrôles effectués par les sous-traitants, le contrôle de ces derniers s'exerce conformément au programme d'audit validé par le Comité d'Audit et des Risques. Les sous-traitants font ainsi l'objet de contrôles périodiques (audits) et de contrôles permanents, notamment par le biais de questionnaires annuels.



## 5. Profil du risque

Dans le cadre de l'organisation décrite dans le chapitre sur la gouvernance, la Mutuelle procède à l'étude des risques en s'appuyant sur le processus suivant :



L'**identification** des risques, via l'élaboration de cartographies, constitue la première étape du processus global de gestion des risques.

Cette phase est effectuée à la fois via une approche réglementaire des risques, qui est affinée en fonction de notre propre appréciation des risques au travers des évaluations ORSA.

Les activités standard d'une Mutuelle d'assurance santé et prévoyance peuvent engendrer différentes typologies de risques :

- \* Techniques : souscription et provisionnement ;
- \* de marché : actions, taux, immobilier... ;
- \* de contrepartie ;
- \* de liquidité ;
- \* opérationnels.

Pour identifier de manière précise les risques opérationnels, la Mutuelle s'appuie sur une cartographie des risques opérationnels compte tenu des activités effectuées par chaque Direction.

En complément de ces risques, une cartographie des risques stratégiques est élaborée par les membres du Comité de direction afin de recenser les risques majeurs qu'il nous semble important de suivre. Les risques stratégiques sont définis comme des événements potentiels menaçant la survie de la Mutuelle et sa capacité à maintenir une activité rentable et de création de valeur pour l'adhérent. Ils peuvent faire suite à des changements dans l'environnement du marché, à une catastrophe naturelle ou encore résulter de l'activité humaine.

Une fois ces différents risques identifiés, l'étape suivante consiste en la quantification ou la **mesure** de ces risques. Ils sont évalués économiquement au moyen de la formule standard, outil de calcul fourni par l'EIOPA aux organismes européens soumis à Solvabilité 2.

En complément, les risques opérationnels et risques stratégiques sont appréciés unitairement dans les cartographies en croisant les notions de probabilité de survenance et d'impact pour en déduire la criticité de chaque risque.

Enfin, les évaluations ORSA, qui visent notamment à appréhender la solvabilité prospective de la Mutuelle à la fois sur le scénario central (business plan) et des scénarios de stress, s'appuient sur les travaux ayant permis d'identifier les risques critiques et importants. Dans ce cadre, ces risques font ainsi l'objet d'une attention particulière et permettent de retenir les scénarios de stress pertinents à simuler sur la base d'hypothèses choquées.

Pour faire face à ces différents risques et en atténuer la fréquence et/ou l'impact potentiel, des éléments de maîtrise sont mis en place (procédures, points de contrôles, gouvernance...) et des plans d'actions sont actualisés chaque année afin de renforcer le système d'**encadrement** de ces risques.

Les risques quantitatifs sont **suivis** annuellement dans le cadre de l'ORSA et du reporting annuel Solvabilité 2. Les campagnes de tests permettent d'effectuer un suivi régulier (2 fois par an) de la pertinence des éléments de maîtrise identifiés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

En résumé, on a schématiquement :

	Risques techniques, financiers, de contrepartie et opérationnels	Risques opérationnels	Risques stratégiques
<b>Identification</b>	Réglementation (article 44 de la Directive Solvabilité 2)	Cartographies Directions (démarche bottom up)	Cartographie MME (démarche top down)
<b>Mesure</b>	Formule standard	fréquence/gravité	fréquence/gravité + business plan
<b>Encadrement</b>	Appétence aux risques	Eléments de maîtrise	Eléments de maîtrise
<b>Suivi</b>	Dans le cadre des travaux ORSA	Plans d'actions et suivi associé	Plans d'actions et suivi associé

## 5.1 Risque de souscription

### 5.1.1 Définition

Le risque de souscription est le risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadéquats (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de la Mutuelle, ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes). Ce risque peut notamment émaner des hypothèses de tarification et de provisionnement et des informations disponibles sur la population à assurer.

### 5.1.2 Exposition au risque / mesure du risque

Le chiffre d'affaires 2018 hors taxes de la Mutuelle par ligne d'activité se décompose de la façon suivante :

Lignes d'activité	Chiffre d'affaires (K€)
Vie avec PB	792
Vie sans PB	1 846
Frais médicaux	152 381
Perte de revenu	348
Rentes issues de l'activité santé vie	36
<b>Total</b>	<b>155 403</b>

Les frais médicaux représentant 98 % du chiffre d'affaires, les risques de souscription portant sur ces frais font l'objet d'une revue analytique par délégataire, par canal de distribution (direct, courtage), par secteur d'activité professionnel (BTP, inter-professionnel), par type de gestion (collectif, individuel), par type de contrats (gamme standard, contrats sur-mesure), par catégorie de contrat (PME-PMI, grands Comptes)...

Les risques de souscription identifiés couvrant les risques liés aux activités d'assurance sont les suivants : baisse de l'activité (découlant de la généralisation de la complémentaire santé et d'une concurrence accrue), l'augmentation du ratio de frais généraux (malgré la baisse des frais généraux), ou encore la dégradation de la sinistralité.

Pour appréhender au mieux ces risques, la Mutuelle s'appuie sur la production et le suivi régulier d'indicateurs dont :

- \* l'évolution du portefeuille en nombre d'adhérents et montant de cotisations ;
- \* le P/C (prestations/(cotisations-frais)) ;
- \* Les bonis/malis (écarts entre les provisions dotées et les prestations réelles).

### 5.1.3 Concentration des risques

Le risque de souscription est concentré sur la santé, les frais médicaux représentant 98% du chiffre d'affaires. Un des axes stratégiques de la Mutuelle est ainsi de relancer la prévoyance (TNS et collective) afin de diversifier son activité.

### 5.1.4 Atténuation / encadrement du risque

L'encadrement du risque de souscription s'appuie notamment sur une gouvernance qui est précisée et actualisée chaque année dans les politiques de souscription et de provisionnement.

### 5.1.5 Sensibilité au risque

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur les postes suivants : baisse de l'activité, dégradation des ratios techniques, augmentation des frais généraux. La sensibilité du résultat technique net de réassurance est appréhendée sur ces différents scénarios et présentée ci-dessous :

Scénario	Paramètre	Impact sur le résultat technique brut (M€)
<b>Baisse de l'activité</b>	-5% de cotisations à P/C constant	-0,88
<b>Dégradation des ratios techniques</b>	Hausse de 1% du ratio P/C	-1,33
<b>Hausse des frais généraux</b>	Hausse de 5% des frais généraux	-0,61

## 5.2 Le risque de marché

### 5.2.1 Définition

Le risque de marché est le risque de perte résultant de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, passifs et instruments financiers. Il provient de la dégradation de valeur d'une ou plusieurs classes d'actifs, cette dégradation pouvant être liée à plusieurs facteurs (évolution des taux, dégradation de notation des titres obligataires détenus en portefeuille, concentration sur un même émetteur, inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif etc...

### 5.2.2 Exposition au risque / mesure du risque

Les placements de la Mutuelle sont composés d'obligations (dettes souveraines), d'un swap venant en couverture de ces obligations, d'immobilier (siège de la Mutuelle) et d'OPCVM monétaires. De plus, la Mutuelle détient des livrets entreprises. La Mutuelle respecte ainsi le principe de la personne prudente (sécurité, qualité, liquidité des actifs...).

La structure du portefeuille au 31/12/2018 est la suivante :

K€	Valeur nette comptable (ICNE inclus)	Valeur de marché (ICNE inclus)
Obligations	42 941	56 008
Swap	-459	-10 287
Immobilier	3 692	8 764
OPCVM monétaires	875	872
Autres	824	824
<b>Total placements</b>	<b>47 872</b>	<b>56 180</b>
<b>Livrets entreprises</b>	<b>27 043</b>	<b>27 043</b>

### 5.2.3 Concentration de risques

Compte tenu de l'allocation d'actifs de la Mutuelle, très prudente, le risque de marché est faible. La principale exposition au risque de marché concerne l'immobilier, constitué exclusivement de l'immeuble du siège social.

### 5.2.4 Atténuation du risque/encadrement du risque

Outre le fait d'avoir investi sur des titres d'état les mieux notés de la zone euro, un swap a été souscrit afin de prémunir la Mutuelle contre le risque de taux sur ces obligations.

De plus, dans le cadre de la politique de gestion actif passif, et afin de limiter le risque d'inadéquation entre actifs et passifs en termes de duration, des actifs long terme (obligations et immobilier) sont positionnés en face des fonds propres et des provisions prévoyance, les provisions santé (à déroulement plus court) étant adossées à des actifs court terme (livrets, OPCVM monétaires...).

### 5.2.5 Sensibilité au risque

Comme évoqué plus haut, la Mutuelle est peu sensible au risque de marché. Il est important de noter que l'évaluation de la valeur du siège de la Mutuelle est effectuée chaque année par un expert indépendant.

## 5.3 Risque de crédit (ou de défaut de contrepartie)

### 5.3.1 Définition

Le risque de crédit ou de contrepartie est caractérisé par le défaut potentiel d'une contrepartie c'est-à-dire son incapacité à honorer ses engagements envers la Mutuelle. Ce risque peut provenir :

- \* De créances détenues auprès de tiers ;
- \* Du défaut d'un réassureur ;
- \* Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### 5.3.2 Exposition au risque / mesure du risque

Le risque de défaut de contrepartie fait référence à 2 types d'exposition :

- ➡ La première exposition correspond au défaut d'un émetteur ayant une notation. Ceci concerne essentiellement les réassureurs et les banques. Les placements et les expositions aux réassureurs sont considérés au sein du risque de défaut de type 1.
- ➡ La seconde exposition concerne, par opposition à la première, les contreparties n'ayant pas de notation. Ce type d'exposition est significatif pour la Mutuelle qui a recours à la gestion déléguée du fait de l'importance des cotisations à émettre qui servent d'assiette au calcul de ce risque. Les expositions de type 2 sont ventilées entre créances sur intermédiaires de plus et moins de 3 mois.

### 5.3.3 Concentration des risques

La mutuelle ne présente pas de concentration particulière sur ce risque de contrepartie : en effet, elle veille à diversifier ses contreparties bancaires. La seule concentration concernant les réassureurs concerne BTP-Prévoyance, qui réassure 100% du périmètre non réassuré par ailleurs. Pour autant le risque est faible compte tenu de son niveau de solvabilité.

### 5.3.4 Atténuation / encadrement du risque

La Mutuelle veille à maîtriser ce risque de contrepartie via :

- \* La sélection de contreparties bien notées, que ce soit au niveau des banques ou des réassureurs ;
- \* Les nantissements et dépôts espèces sur les provisions techniques cédées ;
- \* Le suivi du paiement des créances des adhérents.

### 5.3.5 Sensibilité au risque

Le risque de contrepartie est principalement sensible à la notation des banques et réassureurs. En cas de dégradation de la notation d'un cran de l'ensemble de ces contreparties, le risque de contrepartie de type 1 serait majoré d'environ 2%, soit une hausse du risque de défaut global (type 1 et type 2) d'environ 0,7%.

## 5.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour la Mutuelle de ne pas disposer de liquidités à court terme pour pouvoir honorer ses engagements financiers, et notamment de ne pas pouvoir régler les prestations vis-à-vis des adhérents. Il est important de noter que contrairement aux autres risques décrits dans ce chapitre, le risque de liquidité n'est pas évalué par la formule standard.

La Mutuelle étant réassurée à 100%, elle est très peu exposée à ce risque. De plus le principal réassureur de la Mutuelle (BTP Prévoyance) verse à la Mutuelle les provisions techniques cédées en dépôts espèces. Par ailleurs, la structure du portefeuille de placements de la Mutuelle lui permet de pouvoir céder rapidement des actifs (livrets, OPCVM monétaires...).

Enfin, la Mutuelle suit au quotidien sa situation de trésorerie, et effectue des prévisionnels de trésorerie compte tenu des différents flux entrants et sortants, de sorte que les évolutions de trésorerie sont anticipées.

## 5.5 Risque opérationnel

### 5.5.1 Définition et périmètre

La Directive Solvabilité 2 définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs.

Au-delà du risque opérationnel propre aux activités internes de la Mutuelle, et compte tenu de la politique de sous-traitance mise en place (cf. 4.7 du présent rapport), les risques opérationnels peuvent également provenir :

- \* de la gestion déléguée (la gestion des contrats Santé et Prévoyance)
- \* des intermédiaires d'assurance (la distribution des contrats d'assurance)
- \* de la sous-traitance informatique
- \* de la sous-traitance financière

### 5.5.2 Exposition/mesure du risque opérationnel

Qualitativement, les risques opérationnels sont identifiés via l'élaboration, au regard des activités de la Mutuelle, d'une cartographie des risques, basée sur le référentiel IFACI-Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes. Ces risques sont ensuite évalués en brut en net d'éléments de maîtrise. A la suite de ces évaluations, des plans d'actions sont établis, et des contrôles sont effectués afin de s'assurer de la pertinence des éléments de maîtrise existants et du suivi des actions à mettre en œuvre. Parallèlement, une base incidents est alimentée via les déclarations des différentes Directions, et donnent également lieu à des plans d'actions (le système de contrôle interne est présenté en détail en 4.4 du présent rapport).

Quantitativement, l'évaluation du risque opérationnel s'appuie sur la formule standard. Ceci étant, et compte tenu des activités déléguées précisées ci-dessus, une évaluation propre du besoin global de solvabilité lié au risque opérationnel est effectuée dans le cadre de l'EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité).

### 5.5.3 Concentration du risque opérationnel

Le risque opérationnel sur la délégation de gestion est principalement concentré sur 2 délégataires, qui représentent environ 50% du chiffre d'affaires et près de 90% du résultat technique de la Mutuelle.

### 5.5.4 Atténuation du risque opérationnel

Afin d'encadrer le risque opérationnel, plusieurs dispositifs ont été mis en place et notamment:

- \* la structuration du système de contrôle interne, incluant la fonction de vérification de la conformité
- \* l'élaboration d'une politique et plus globalement d'un dispositif de sous-traitance

Ceux-ci ont été présentés respectivement aux chapitres 4.4 et 4.7.

### 5.5.5 Sensibilité au risque opérationnel

Le risque opérationnel a fait l'objet d'un calcul de besoin global de solvabilité compte tenu des différentes délégations mises en place. L'impact potentiel n'est cependant pas de nature à affecter significativement la solvabilité de la Mutuelle.

## 5.6 Autres risques importants et autres informations

Il n'existe pas d'autres risques importants ou autres informations de nature à modifier l'appréciation décrite ci-dessus.

## 6. Valorisation à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente les différentes composantes des bilans S1 et S2 :

Passage Bilan S1 à S2 2018 (K€)					
Actif	S1	S2	Passif	S1	S2
Actifs incorporels	903		Fonds propres	38 125	41 006
Impot différé Actif		9 045			
Placements	48 110	56 418	Provisions techniques brutes	56 181	59 376
Participations SCI	3 692	8 764	Meilleure estimation	56 181	56 767
Actifs corporels	238	238			
Participations société commerciale	38	38	Marge de risque		2 608
Autres placements	44 601	57 665			
Swap	-459	-10 287	Provisions pour risques et charges	2 962	2 962
Provisions techniques cédées	56 181	55 535	Dépôts en espèces reçus	44 134	44 134
Créances	39 982	38 591	Autres dettes	32 804	30 314
Autres actifs	28 836	28 836	Impot différé Passif		10 677
Autres dépôts et cautions	150	150			
Banques	1 643	1 643			
Livrets	27 043	27 043			
Comptes de régularisations actifs	43	43	Comptes de régul passifs	0	0
	174 206	188 468		174 206	188 468

Les différentes écritures de passage entre les comptes statutaires et le bilan Solvabilité 2 sont décrites ci-dessous :

ACTIF		PASSIF	
Poste de bilan comptable	Intégration dans Solvabilité II	Poste de bilan comptable	Intégration dans Solvabilité II
Actif incorporel	Valorisé à zéro	Fonds Mutualistes et réserves	Intégrés aux fonds propres
Placements	Intégrés en valeur de marché	Fonds de dotation avec droit de reprise	Intégré en valeur comptable
Terrains et Constructions	Intégrés en valeur de marché	Passifs subordonnés	Intégré en valeur comptable
Placements dans les entreprises liées	Intégrés en valeur de marché	Provisions techniques brutes	Réévalué par calcul du Best Estimate
Autres placements	Intégrés en valeur de marché	Provisions pour Risques et Charges	Intégré en valeur comptable
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	Réévalué par calcul du Best Estimate	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	Intégré en valeur comptable
Créances	Intégré en valeur comptable	Autres dettes	Intégré en valeur comptable
Actifs corporels d'exploitation	Intégré en valeur comptable	Surcôte des obligations	Inclus dans la valeur de marché
Trésorerie	Intégré en valeur comptable	Autres	Intégré en valeur comptable
Intérêts et loyers acquis non échus	Inclus dans la valeur de marché		
Autres comptes de régularisations	Intégré en valeur comptable		
Décôte des obligations	Inclus dans la valeur de marché		
Autres	Intégré en valeur comptable		

Les postes identifiés en rose sont annulés dans le bilan SII (valorisés à 0)

Les postes identifiés en vert sont réévalués à leur valeur de marché

Ces 2 catégories de poste ont un impact sur les impôts différés recalculés dans le bilan SII.

Les postes identifiés en bleu sont gardés à leur valeur comptable.

## 6.1 Actifs

Les actifs incorporels (dont les développements informatiques internes) sont considérés comme n'ayant pas de valeur économique au sens prudentiel du terme, conformément à la réglementation.

Les investissements sont renseignés en valeur de réalisation (valeur de marché). La valeur des actifs corporels d'exploitation est considérée égale à la valeur comptable. Pour les autres éléments de l'actif (dont trésorerie, dépôts et comptes à terme, crédit hypothécaires et prêts), la valeur comptable est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique. En 2018, l'augmentation des placements entre S1 et S2 s'explique par la plus-value latente (immobilier et obligations).

## 6.2 Provisions techniques

Au 31/12/2018, les provisions de la Mutuelle par ligne d'activité (LoB) se présentent de la façon suivante :

LoB - ligne d'activité (K€)	Meilleure estimation	Marge de risque	Meilleure estimation + marge de risque
Vie avec PB	5 525	37	5 562
Vie sans PB	12 095	82	12 177
Frais médicaux	21 490	2 384	23 874
Perte de revenu	1 464	29	1 492
Rentes issues de l'activité santé vie	16 194	77	16 270
<b>Total</b>	<b>56 767</b>	<b>2 608</b>	<b>59 376</b>

Les écarts de valorisation entre les provisions S1 et S2 se présentent de la façon suivante :

LoB - ligne d'activité (K€)	Provisions techniques S1	Provisions S2	Ecart S2-S1
Vie avec PB	5 904	5 562	-342
Vie sans PB	13 837	12 177	-1 660
Frais médicaux	18 254	23 874	5 620
Perte de revenu	1 509	1 492	-16
Rentes issues de l'activité santé vie	16 677	16 270	-407
<b>Total</b>	<b>56 181</b>	<b>59 376</b>	<b>3 195</b>

Les provisions en normes S2 s'élèvent à 59,4 M€, soit une hausse d'environ 3,2 M€ (près de 6%) par rapport aux provisions comptables S1. Cette hausse globale de 3,2 M€ est la résultante de la prise en compte d'une marge de risque de 2,6M€ (uniquement prise en compte en normes S2) et d'une hausse des provisions de 600 K€ entre les provisions S1 et la meilleure estimation, avec les variations sur les postes suivants :

LoB - ligne d'activité (K€)	Provisions techniques S1	Meilleure estimation	Ecart BE-PT S1
Vie avec PB	5 904	5 525	-379
Vie sans PB	13 837	12 095	-1 742
Frais médicaux	18 254	21 490	3 236
Perte de revenu	1 509	1 464	-45
Rentes issues de l'activité santé vie	16 677	16 194	-483
<b>Total</b>	<b>56 181</b>	<b>56 767</b>	<b>586</b>

En santé (frais médicaux), la meilleure estimation intègre, au-delà des provisions techniques S1, la meilleure estimation des primes (résultat technique projeté 2019). Sur les autres lignes d'activité, la meilleure estimation est légèrement inférieure aux provisions techniques S1 du fait notamment de l'actualisation des provisions en normes S2 à la courbe des taux sans risque.

### 6.3 Autres passifs

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan fiscal, en accord avec les spécifications techniques de l'EIOPA. Le taux d'imposition est de 33,60%.

En appliquant donc ce taux aux différents postes de réévaluation (cf. ci-dessous), l'impôt différé passif net est de 1,632 M€.

### 6.4 Méthodes de valorisation alternatives

La Mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation.

### 6.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs n'est à mentionner.

## 7. Gestion du capital

### 7.1 Fonds propres

Les provisions en normes S2 s'élèvent à 59,4 M€, soit une hausse d'environ 3,2 M€ (près de 6%) par rapport aux provisions comptables S1. Cette hausse globale de 3,2 M€ est la résultante de la prise en compte d'une marge de risque de 2,6M€ (uniquement prise en compte en normes S2) et d'une hausse des provisions de 600 K€ entre les provisions S1 et la meilleure estimation, avec les variations sur les postes suivants :

Le tableau ci-dessous détaille les éléments justifiant le passage des fonds propres S1 aux fonds propres S2 (réserve de réconciliation) :

	<i>en K€</i>
FP comptables 2017	50 162
Rachat partiel certificats mutualistes	-15 000
Dividendes sur certificats	-262
Résultat 2018	3 225
FP comptables 2018	38 125

En normes Solvabilité 2, les fonds propres économiques de la Mutuelle correspondent à l'actif net, c'est-à-dire à la différence entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité II (présenté en début de chapitre 6).

Le tableau ci-dessous détaille les éléments justifiant le passage des fonds propres S1 aux fonds propres S2 :

	<i>en K€</i>
	<b>Exercice 2018</b>
<b>Fonds propres S1</b>	<b>38 125</b>
Rémunération certificats mutualistes	-344
Réévaluation actifs incorporels	-903
Plus value latente immobilière	5 072
Plus value latente autres placements	3 236
Impact passage provisions S1 / S2	-2 549
Impôts différés	-1 632
<b>Fonds propres S2</b>	<b>41 006</b>

Pour mémoire, à la suite du remboursement, par la Mutuelle fin 2015, de son emprunt pour fonds de développement et de ses titres subordonnés à durée indéterminé (TSDI), et de l'émission simultanée de certificats mutualistes souscrits par BTP Prévoyance, tous les éléments de fonds propres de la Mutuelle sont qualifiés de capitaux stables et solides.

Ils peuvent ainsi être intégralement pris en compte dans le cadre de la couverture des SCR et MCR.

## 7.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Les fonds propres de la Mutuelle sont composés principalement de certificats mutualistes souscrits exclusivement par BTP Prévoyance, Institution de Prévoyance de la Sgaps BTP. Le maintien d'un ratio de couverture de 675% n'étant pas utile et aboutissant à une immobilisation de fonds propres non justifiée, c'est par une décision délibérée du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la mutuelle, en étroite concertation avec la SGAPS BTP, qu'il a été décidé de diminuer le ratio de couverture du SCR de la mutuelle :

- ⇒ par une opération de remboursement de 15 M€ de certificats mutualistes d'une part.
- ⇒ par une évolution du plan de réassurance à compter de 2019 d'autre part ; La baisse de la quote-part de réassurance avec BTP-Prévoyance à compter de 2019 induit un SCR souscription santé. Ce SCR souscription santé était nul l'année précédente puisque BTP-Prévoyance réassurait la Mutuelle à 100% de la rétention.

**Ces évolutions structurelles ont fait l'objet d'un Orsa et d'une validation par l'ACPR ; à l'issue de ces opérations, avec un ratio de couverture de 337 %, Mutuelle Mieux-Etre respecte toujours largement les exigences réglementaires en matière de solvabilité.**

Compte tenu de ces évolutions, le capital de solvabilité requis (SCR), calculé en utilisant la formule standard, s'élève au 31/12/2018 à 12,15 M€. Il se décompose de la manière suivante :

	en K€	en K€
<b>Capital réglementaire</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
SCR Marché	3 113	3 521
SCR Santé	4 683	
SCR Défaut	6 818	6 143
SCR Vie	57	
SCR Non Vie		
<i>Diversification</i>	<i>-4 069</i>	<i>-1 857</i>
<b>BSCR</b>	<b>10 602</b>	<b>7 807</b>
SCR Opérationnel	3 181	2 342
Ajustement pour impôts différés	-1 632	-2 141
<b>SCR</b>	<b>12 150</b>	<b>8 008</b>

<b>Fonds Propres S2</b>	<b>41 006</b>	<b>54 083</b>
<b>Ratio S2</b>	<b>337%</b>	<b>675%</b>

La hausse du SCR défaut est due à une augmentation de l'assiette de calcul (hausse des cotisations à recevoir liée à la méthodologie Fast Close).

Le SCR opérationnel est en hausse mécanique du fait de la hausse du BSCR (plancher réglementaire égal à 30% du BSCR).

Le minimum de capital requis (MCR) s'élève quant à lui à 3,7 M€.

# ANNEXES

## Etats quantitatifs

**Bilan prudentiel**

		Valeur Solva-	Valeur comp-
		bilité 2	table
		C0010	C0020
<b>Actifs</b>			
Goodwill	R0010		0,00
Frais d'acquisition différés	R0020		0,00
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00	902 752,19
Actifs d'impôts différés	R0040	9 044 974,09	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 002 067,59	3 930 180,59
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	73 993 495,03	78 429 777,40
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,00	0,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	37 973,00	37 973,00
Actions	R0100	0,00	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00	0,00
Obligations	R0130	56 007 603,03	42 940 523,00
Obligations d'État	R0140	52 768 197,03	42 940 523,00
Obligations d'entreprise	R0150	3 239 406,00	0,00
Titres structurés	R0160	0,00	0,00
Titres garantis	R0170	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	0,00	0,00
Produits dérivés	R0190	-10 286 599,00	-458 925,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	28 234 518,00	35 910 206,40
Autres investissements	R0210	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00	0,00
Avances sur police	R0240	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	55 535 144,97	56 181 146,88
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	22 283 515,90	20 020 659,31
Non-vie hors santé	R0290	0,00	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	22 283 515,90	20 020 659,31
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	33 251 629,07	36 160 487,57
Santé similaire à la vie	R0320	16 086 582,87	16 419 320,29
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	17 165 046,20	19 741 167,28
Vie UC et indexés	R0340	0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	34 693 839,75	29 854 755,47
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 563 863,27	271 564,18
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 483 280,14	2 483 280,14
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 108 185,00	2 109 027,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	43 260,73	43 260,73
<b>Total Actifs</b>	<b>R0500</b>	<b>188 468 110,57</b>	<b>174 205 744,58</b>

<b>Passifs</b>			
Provisions techniques non-vie	R0510	25 366 748,83	19 762 998,17
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00	
Meilleure estimation	R0540	0,00	
Marge de risque	R0550	0,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 366 748,83	19 762 998,17
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00	
Meilleure estimation	R0580	22 954 057,54	
Marge de risque	R0590	2 412 691,28	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	34 009 203,79	36 418 148,70
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	16 270 452,00	16 676 981,42
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00	
Meilleure estimation	R0630	16 193 565,76	
Marge de risque	R0640	76 886,24	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	17 738 751,79	19 741 167,28
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00	
Meilleure estimation	R0670	17 619 874,15	
Marge de risque	R0680	118 877,65	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00	
Meilleure estimation	R0710	0,00	
Marge de risque	R0720	0,00	
Autres provisions techniques	R0730		0,00
Passifs éventuels	R0740	2 961 754,40	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750		2 961 754,40
Provisions pour retraite	R0760	0,00	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	44 134 209,72	44 134 209,72
Passifs d'impôts différés	R0780	10 676 898,79	0,00
Produits dérivés	R0790	0,00	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	344 104,00	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 101 548,98	12 101 548,98
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 629 501,00	4 629 501,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 238 597,79	16 072 930,39
Passifs subordonnés	R0850	0,00	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1,03	1,03
Total passifs	R0900	147 462 568,33	136 081 092,40
Excédent d'actif sur passif	R1000	41 005 542,24	38 124 652,18



Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										
Engagements de réassurance vie										
	Assurance maladie	Assurance participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	792 111,58		1 846 137,30	35 758,02					2 674 006,89
Part des réassureurs	R1420	792 111,58		1 846 137,30	35 758,02					2 674 006,89
Net	R1500	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	792 111,58		1 846 137,30	35 758,02					2 674 006,89
Part des réassureurs	R1520	792 111,58		1 846 137,30	35 758,02					2 674 006,89
Net	R1600	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	339 400,87		-1 400 209,48	961 013,83					-99 794,78
Part des réassureurs	R1620	243 445,46		-774 241,85	1 811 234,31					1 280 437,92
Net	R1700	95 955,41		-625 967,63	-850 220,48					-1 380 232,70
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	0,00		0,00	0,00					0,00
Part des réassureurs	R1720	0,00		0,00	0,00					0,00
Net	R1800	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Dépenses engagées</b>										
Brut	R1900	22 541,14		3 176,28	6 055,64					31 773,06
Charges administratives	R1910	35 547,82		35 867,39	1 428,33					72 843,54
Part des réassureurs	R1920	35 547,82		35 867,39	1 428,33					72 843,54
Net	R2000	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Frais de gestion des investissements</b>										
Brut	R2010	0,00		0,00	0,00					0,00
Part des réassureurs	R2020	0,00		0,00	0,00					0,00
Net	R2100	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut	R2110	73 469,07		20 284,97	-32 977,66					60 776,38
Part des réassureurs	R2120	50 927,94		17 108,68	-39 033,30					29 003,32
Net	R2200	22 541,14		3 176,28	6 055,64					31 773,06
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut	R2210	200 847,88		121 945,75	243,53					323 037,16
Part des réassureurs	R2220	200 847,88		121 945,75	243,53					323 037,16
Net	R2300	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Frais généraux</b>										
Brut	R2310	364 462,67		849 436,05	2 771,47					1 216 670,19
Part des réassureurs	R2320	364 462,67		849 436,05	2 771,47					1 216 670,19
Net	R2400	0,00		0,00	0,00					0,00
<b>Autres dépenses</b>										
Total des dépenses	R2500									31 773,06
Montant total des rachats	R2600									148 032,71
Montant total des rachats	R2700	148 032,71		0,00	0,00					148 032,71

## Provisions techniques Vie et santé similaire à la vie

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070		C0080
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0,00	0,00			0,00		0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0020	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
<b>Brut Meilleure estimation</b>	R0030	5 524 778,50		0,00	0,00		12 095 095,65	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	5 149 969,52		0,00	0,00		12 095 146,62	0,00	
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0050	5 149 969,52		0,00	0,00		12 095 146,62	0,00	
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0060	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0070	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	5 126 551,72		0,00	0,00		12 038 494,48	0,00	
<b>Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite</b>	R0090	398 226,78		0,00	0,00		56 601,17	0,00	
<b>Marge de risque</b>	R0100	37 275,57	0,00			81 602,08		0,00	
<b>Montant des provisions techniques faisant l'objet de mesure transitoire</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00	0,00			0,00		0,00	
Meilleure estimation	R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Marge de risque	R0130	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	5 562 054,06	0,00			12 176 697,73		0,00	
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite</b>	R0210	435 502,35	0,00			138 203,25		0,00	
<b>Meilleure estimation des produits avec option de rachat</b>	R0220	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie</b>									
<b>Sorties de trésorerie</b>									
Prestations garanties et discrétionnaires futures	R0230		0,00			13 851 988,57		0,00	
Prestations garanties futures	R0240	8 116 237,05							
Prestations discrétionnaires futures	R0250	0,00							
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0260	1 102 379,33	0,00			127 103,03		0,00	
<b>Entrées de trésorerie</b>									
Primes futures	R0270	3 693 838,00	0,00			1 883 995,95		0,00	
Autres entrées de trésorerie	R0280	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>	R0290	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	
<b>Valeur de rachat</b>	R0300	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt</b>	R0310	0,00	0,00			0,00		0,00	
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0320	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité</b>	R0330	0,00	0,00			0,00		0,00	
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0340	0,00	0,00			0,00		0,00	
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur</b>	R0350	0,00	0,00			0,00		0,00	
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires	R0360	0,00	0,00			0,00		0,00	

	Réassurance acceptée					Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuitants stemming from non-life insurance accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Health insurance (direct business)	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations				Health reinsurance (reinsurance accepted)
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160	C0170	C0180				C0190
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>														
<b>Meilleure estimation</b>														
<b>Brut Meilleure estimation</b>	R0030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 619 874,15	0,00	0,00	0,00	16 193 565,76	0,00	16 193 565,76	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	0,00					17 245 116,14	0,00	0,00	0,00	16 193 565,76	0,00	16 193 565,76	
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0050	0,00					17 245 116,14	0,00	0,00	0,00	16 193 565,76	0,00	16 193 565,76	
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0060	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0070	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 165 046,20	0,00	0,00	0,00	16 086 582,87	0,00	16 086 582,87	
<b>Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie</b>	R0090	0,00					454 827,95	0,00	0,00	0,00	106 982,89	0,00	106 982,89	
<b>Marge de risque</b>	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 877,65	0,00	0,00	0,00	76 886,24	0,00	76 886,24	
<b>Montant des provisions techniques faisant l'objet de mesure transitoire</b>														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Meilleure estimation	R0120	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marge de risque	R0130	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0,00					17 738 751,79	0,00	0,00	0,00	16 270 452,00	0,00	16 270 452,00	
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie</b>	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 705,60	0,00	0,00	0,00	183 869,13	0,00	183 869,13	
<b>Meilleure estimation des produits avec option de rachat</b>	R0220	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie</b>														
<b>Sorties de trésorerie</b>														
Prestations garanties et discrétionnaires futures	R0230						13 851 988,57	0,00	0,00	0,00	16 193 565,76	0,00	16 193 565,76	
Prestations garanties futures	R0240	0,00					8 116 237,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prestations discrétionnaires futures	R0250	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0260	0,00					1 229 482,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Entrées de trésorerie</b>														
Primes futures	R0270	0,00					5 577 833,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres entrées de trésorerie	R0280	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>	R0290	0,00%						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
<b>Valeur de rachat</b>	R0300	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt</b>	R0310	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0320	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité</b>	R0330	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0340	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur</b>	R0350	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires	R0360	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		C0020	C0030	C0060	C0090	C0100	C0150	C0160	C0190	C0200	C0210
<b>Home country</b>	R0010	5 524 778,50	0,00	12 095 095,65	0,00	0,00	17 619 874,15	0,00	16 193 565,76	0,00	16 193 565,76
<b>EEA countries outside the materiality threshold - not reported by country</b>	R0020										
<b>Non-EEA countries outside the materiality threshold - not reported by country</b>	R0030										

Country C0010 FRANCE

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		C0020	C0030	C0060	C0090	C0100	C0150	C0160	C0190	C0200	C0210
<b>Countries in the materiality threshold</b>	R0040										

Provisions techniques Non Vie et santé similaire à la Non Vie

	Direct business and accepted proportional reinsurance										accepted non-proportional reinsurance			Total engagements Non-vie		
	Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autres assurances des véhicules à moteur	Maritime, aérien et transport	Incendie et dommages biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Résurance vie non proportionnelle	Résurance accidents non proportionnelle	Résurance maritime, aérienne et transport proportionnelle	Résurance dommages non proportionnelle
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																
Assurance directe	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résassurance proportionnelle acceptée	R0020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résassurance non proportionnelle acceptée	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																
<b>Meilleure estimation</b>																
<b>Provisions pour primes</b>																
Brut - Assurance directe	R0060	3 275 191,40	-4 729,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 170 461,92
Brut - Assurance finie	R0070	3 275 191,40	-4 729,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 170 461,92
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0100	2 574 007,00	-3 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 570 152,00
<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables</b>	R0110	2 574 007,00	-3 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 570 152,00
<b>Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables</b>	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables</b>	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0140	2 518 659,42	-4 351,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 514 298,51
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	R0150	656 549,98	-377,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656 163,41
<b>Provisions pour sinistres</b>																
Brut - Assurance directe	R0160	38 315 156,23	1 488 439,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 785 595,62
Brut - Assurance finie	R0170	38 315 156,23	1 488 439,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 785 595,62
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0200	38 315 156,23	1 488 439,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 785 595,62
<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables</b>	R0210	38 315 156,23	1 488 439,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 785 595,62
<b>Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables</b>	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables</b>	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0240	38 305 982,82	1 483 334,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 769 217,38
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	R0250	9 172,41	5 704,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 378,32
<b>Total meilleure estimation - Brut</b>	R0260	21 400 347,63	1 483 709,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 945 057,54
<b>Total meilleure estimation - Net</b>	R0270	665 714,39	4 827,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 541,65
<b>Marge de risque</b>	R0280	2 383 913,41	28 777,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412 691,28
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Meilleure estimation</b>	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marge de risque</b>	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions techniques</b>																
Provisions techniques - total	R0320	23 874 261,05	1 492 487,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 366 748,83
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total)	R0330	20 824 639,25	1 458 882,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 283 519,50
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie</b>	R0340	3 049 621,80	35 605,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 083 232,93
<b>Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)</b>																
Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)</b>																
Future benefits and claims	R0370	129 409 040,60	1 729 375,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 138 416,07
Prestations et sinistres futurs	R0380	30 579 447,12	19 683,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 599 130,55
<b>Entrées de trésorerie</b>																
Primes futures	R0390	138 498 140,09	286 348,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 788 489,08
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et sous-jacents)	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)</b>																
Prestations et sinistres futurs	R0410	21 400 347,63	1 483 709,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 945 057,54
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Entrées de trésorerie</b>																
Primes futures	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et sous-jacents)	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>	R0450	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt</b>	R0460	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité</b>	R0480	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires</b>	R0490	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





Sinistres payés nets (non cumulés) (valeur absolue)		Année de développement															15 & +	Somme des années (cumulés)	
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Fin d'année (dominés actualisés)	Total	
	C1203	C1210	C1223	C1230	C1240	C1250	C1263	C1270	C1280	C1290	C1290	C1300	C1310	C1320	C1333	C1340	C1356	C1370	
Précédentes																			
N-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																			

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés (valeur absolue)		Année de développement															15 & +	Fin d'année (dominés actualisés)	
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Fin d'année (dominés actualisés)	Total	
	C0002	C0210	C0223	C0230	C0240	C0250	C0263	C0270	C0280	C0290	C0290	C0300	C0310	C0320	C0333	C0340	C0356	C0370	
Précédentes																			
N-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																			





**Sinistres déclarés mais non réglés bruts (REBNS)**  
(valeur absolue)

Année de développement

Précédentes	Année de développement															Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
N-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																

**Réassurance sinistres REBNS**

(valeur absolue)

Année de développement

Précédentes	Année de développement															Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
N-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																





**Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement															Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 & +
Précédentes																	
N-14	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-13	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-11	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-10	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-2	153 326.7	-103 556.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50 345.8	
N-1	47 173.3	29 917.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	47 173.3	
N	47 173.3	29 917.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	146 832.8	
Total																	

**Sinistres payés nets (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement															Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 & +
Précédentes																	
N-14	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-13	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-11	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-10	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N-1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
N	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total																	



Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Précédentes	Année de développement															Fin d'année (dominées actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 & +
N-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	0,0	1 052 384,1	0,0	5 985,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 985,9
N-2	602 047,2	562 191,9	131 560,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	131 560,0
N-1	595 248,4	432 921,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	432 921,5
N	897 974,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	897 974,8
Total																	1 468 442,3

Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance  
(valeur absolue)

Précédentes	Année de développement															Fin d'année (dominées actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 & +
N-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	0,0	1 052 384,1	0,0	5 962,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 962,5
N-2	602 047,2	562 191,9	131 045,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	131 045,6
N-1	595 248,4	431 228,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	431 228,7
N	894 607,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	894 607,8
Total																	1 362 892,1





**Impact des mesures relatives aux garanties de long  
terme et des mesures transitoires**

**La Mutuelle n'est pas concernée par ces mesures.**

## Fonds propres

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00	0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00	0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	39 413 590,18	39 413 590,18	0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00		
Actions de préférence	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	1 591 952,06	1 591 952,06		
Passifs subordonnés	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00			0,00
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00			
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	41 005 542,24	41 005 542,24	0,00	0,00
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00		0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00		0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00		0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00		0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00		0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00		0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00		0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00		0,00	0,00
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0,00		0,00	0,00
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	41 005 542,24	41 005 542,24	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	41 005 542,24	41 005 542,24	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	41 005 542,24	41 005 542,24	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	41 005 542,24	41 005 542,24	0,00	0,00
<b>SCR</b>	R0580	12 150 305,36			
<b>MCR</b>	R0600	3 700 000,00			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	337,49%			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	1108,26%			

	C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>	
Excédent d'actif sur passif	R0700 41 005 542,24
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710 0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720 0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730 39 413 590,18
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740 0,00
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760 1 591 952,06
<b>Bénéfices attendus</b>	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770 3 319 664,83
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780 599 979,82
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790 3 919 644,65

## SCR calculé via la formule standard

Article 112	Z0011	No
-------------	-------	----

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	3 056 623,10	3 113 020,49	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 818 422,07	6 818 422,07	
Risque de souscription en vie	R0030	56 644,59	56 644,59	
Risque de souscription en santé	R0040	4 682 969,73	4 682 969,73	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-4 044 773,17	-4 069 341,45	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	0,00	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	R0100	10 569 886,32	10 601 715,44	

Article 112	Z0012	No
-------------	-------	----

	Value
	C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120
Risque opérationnel	R0130
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	R0200
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>	R0220
<b>Autres informations sur le SCR</b>	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460

### SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée

### SCR avec modèle interne intégral

La Mutuelle n'est pas concernée

## MCR pour activité exercée uniquement en Vie ou en Non Vie

La Mutuelle n'est pas concernée

## MCR pour activité exercée en Vie et Non Vie

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	32 208,40	0,00

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	671 830,51	0,00	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	4 827,26	0,00	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,00	11 707,28

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		398 226,78	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00		163 584,06	
<b>Total capital at risk for all life (re)insurance obligations</b>	<b>R0250</b>		<b>0,00</b>		<b>53 848,81</b>

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	43 915,69
SCR	R0310	12 150 305,36
MCR cap	R0320	5 467 637,41
MCR floor	R0330	3 037 576,34
Combined MCR	R0340	3 037 576,34
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	3 700 000,00

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	32 208,40	11 707,28
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	8 911 210,80	3 239 094,56
Notional MCR cap	R0520	4 010 044,86	1 457 592,55
Notional MCR floor	R0530	2 227 802,70	809 773,64
Notional Combined MCR	R0540	2 227 802,70	809 773,64
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Notional MCR	R0560	2 500 000,00	3 700 000,00

# Envie de nous contacter ?

---



mieux-etre.fr

Pour en savoir plus sur notre mutuelle  
et les services qui vous sont offerts.



Ref 001 — éléments graphiques : Mutuelle Mieux-Etre — 05/2019



Mutuelle Mieux-Etre  
Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité - SIREN n° 775 659 907  
171 avenue Ledru-Rollin - 75544 PARIS CEDEX 11

